

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Madame la Secrétaire Générale,
Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Pour le SE-Unsa, il convient de rappeler à l'occasion de cette CAPD, notre **attachement au droit des personnels à la participation à la gestion de leur carrière**. Depuis la refonte des instances et la modification des compétences des CAP, le gouvernement et le législateur ont fait le choix d'entamer et de restreindre ce choix fondamental. Pour autant, le SE-Unsa est déterminé à poursuivre avec opiniâtreté la défense des personnels afin de permettre que leur carrière se déroule au mieux, **dans le respect de leurs droits et des principes d'équité**. Ce sont d'ailleurs ces valeurs qui conduisent notre action syndicale et qui doivent également guider les principes d'action et de décision au sein de cette instance.

Le SE-Unsa souhaite, à l'occasion cette déclaration liminaire, renouveler sa demande concernant les personnels ayant reçu un avis qu'ils estiment ne pas refléter leur valeur professionnelle. Nous souhaitons que sur demande des personnels, **un nouveau rendez-vous de carrière soit possible**, en dehors de ceux déjà prévus par les textes. En effet, les évaluateurs qui établissent des avis mesurent-ils les effets réels et pérennes d'une appréciation sur la carrière des agents concernés ? Comment, par exemple, les différents parcours professionnels sont-ils pris en compte dans l'évaluation ? Cela nous conduit à rappeler notre position syndicale : **l'évaluation doit être différenciée et surtout ne pas se confondre avec les procédures d'avancement et de promotions des personnels, soumise à des quotas**. En l'état actuel, ces moments importants dans la carrière des collègues peuvent être assimilés à des sanctions, vécues fréquemment par les agents, et à juste titre, comme particulièrement blessantes, en particulier lorsque les appréciations finales sont pérennes et non conformes à l'appréciation littérale.

Aussi, le SE-Unsa souhaite qu'une **réelle discussion soit ouverte sur le rythme actuel des rendez-vous de carrière**. Attendre l'échelon 6 et plusieurs années d'enseignement avant de voir sa classe visitée par un IEN nous semble être un temps beaucoup trop long. À l'inverse, les enchaînements des rendez-vous de carrière entre l'échelon 6, 8 et 9 nous paraissent, eux, trop rapides et perdent quelque peu du sens, surtout que la fin de carrière se déroulera ensuite sans que plus jamais personne ne vienne estimer la valeur de notre travail.

Pour conclure, nous souhaitons rappeler que l'une des raisons de la crise d'attractivité de nos métiers est intrinsèquement liée au manque de reconnaissance de notre investissement pour nos élèves. La rencontre avec l'évaluateur est un des rares moments où **cet investissement peut être mis en avant et valorisé**. Du point de vue du SE-Unsa, il est nécessaire que notre hiérarchie ne sous-estime pas le poids de l'évaluation et de l'appréciation finale dans le parcours professionnel de chacun d'entre nous.

***Bertrand Boiron, Géraldine Bonnavion, Anne Brunet,
Pour le SE-Unsa 42***